

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 28 MARS 2024****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : VOTE DES ADHESIONS AUX ORGANISMES DIVERS**DEL2024-35****Rapporteur : Michel BELIN et Gaëlle BLANCHARD**

Il est rappelé que la commune adhère à divers organismes en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour celle-ci. Elle délibère annuellement sur le versement des cotisations afin de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion.

Le projet de BP 2024 inclut les cotisations aux organismes auxquels il est proposé que la commune renouvelle son adhésion en 2024 :

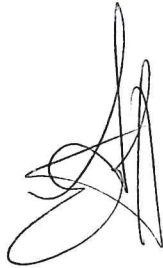
COTISATIONS AUX ORGANISMES	CA 2023	Proposition BP 2024
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES	76,31 €	100,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE SAVOIE (ADM74)	484,26 €	500,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE (ANMSM)	24 500,00 €	24 500,00 €
ASSOCIATION NATIONALE NEIGE ET AVALANCHES (ANENA)	1 060,00 €	1 100,00 €
CAUE 74	172,00 €	200,00 €
CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)	175,00 €	200,00 €
EFNS (cotisation pour l'organisation des championnats européens forestiers de ski nordique aux Contamines)	300,00 €	300,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €	200,00 €
SYANE	2 667,05 €	2 700,00 €
TOTAL COTISATIONS AUX ORGANISMES	29 634,62 €	29 800,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE VALIDER** les adhésions 2024 aux organismes détaillés dans le tableau ci-dessus.
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

En Mairie, le 28 mars 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 28 mars 2024
Le Maire,
François BARBIER

